


Numéro	DL240406-AJCP02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Association coopérative Habitat de l'III – Désignation des représentants de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden dans les instances dirigeantes – Désignation des nouveaux représentants	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 6 avril 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le six avril à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Madame DABYSING Davina
- Monsieur BEAUJEU Rémy
- Madame GENDRAULT Pascale

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	32
Date de convocation et affichage :	28 mars 2024
Date de publication délibération :	8 avril 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	8 avril 2024

<small>Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240406-DL240406-AJCP02-DE Date de réception préfecture : 08/04/2024</small>
--

Numéro	DL240406-AJCP02	1/4
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

X. ASSOCIATION COOPERATIVE HABITAT DE L'ILL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES

2. DÉSIGNATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS

A la suite du souhait exprimé par un membre du collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden de démissionner, il apparaît nécessaire de procéder au remplacement des membres de ce collège.

Le Conseil municipal a défini les modalités de désignation de nouveaux administrateurs de la manière suivante :

- Les nouveaux représentants seront désignés par scrutin de liste majoritaire ;
- Chaque liste, de 22 noms au plus, devra désigner, en son sein, un candidat autorisé à représenter le collège lors des assemblées générales de l'association et à exercer le droit de vote ;
- Chaque liste devra désigner, en son sein, entre trois et douze candidats autorisés à présenter leurs candidatures pour devenir membre du Conseil d'administration et, parmi ces derniers, le candidat autorisé à présenter sa candidature à la présidence du Conseil d'administration ;
- Chaque liste devra désigner, en son sein, entre trois et dix candidats autorisés, autres que ceux autorisés à candidater au Conseil d'administration, à présenter leurs candidatures pour devenir membre du Conseil de surveillance ;
- Si le nombre de candidats de la liste ayant recueilli le plus de suffrage n'est pas suffisant pour pourvoir à l'ensemble des sièges, les sièges restants sont pourvus par les autres listes par ordre de suffrages recueillis ;
- Les membres nouvellement nommés qui représentaient déjà la commune avant la tenue du scrutin sont réputés ne jamais avoir quitté leur fonction ;

Il convient à présent de procéder à la désignation des nouveaux représentants selon les modalités définies ci-dessus.

En principe, le vote se fera à scrutin secret sauf décision contraire prise à l'unanimité des conseillers municipaux en application de l'article L.2121-21.

Numéro	DL240406-AJCP02	2/4
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

Après appel à candidature, une seule liste a été déposée.

Conformément à l'article L2121-21 susvisé, il en est donné lecture par le Maire.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 2121-21 ;
- VU** les statuts modifiés de l'association coopérative « Habitat de l'Ill » ;
- VU** la délibération du Conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden du 10 septembre 2020, n° DL200626-LM05 portant désignation des représentants aux instances dirigeantes de l'association coopérative Habitat de l'Ill ;
- VU** la délibération du Conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden du 30 juin 2022, n° DL220624-AVB01, portant désignation d'un représentant au collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden et au Conseil d'Administration de l'association coopérative Habitat de l'Ill ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de désigner les nouveaux membres du collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au sein de l'association coopérative Habitat de l'Ill pour le reste de la durée du mandat des membres qu'ils remplacent :**
 - **Sylvie SEIGNEUR**
 - **Lamjad SAIDANI**
 - **Jean-Louis KIRCHER**
 - **Ahmed KOUJIL**
 - **Yvon RICHARD**
 - **Hervé FRUH**
 - **Serge SCHEUER**
 - **André STEINHART**
 - **Thibaud PHILIPPS**
 - **Emmanuel BACHMANN**
 - **Séverine MAGDELAINE**
 - **Françoise SCHERER**

Numéro	DL240406-AJCP02	3/4
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

- **Stéphanie CLAUS**
- **Marie COMBET-ZILL**
- **Lisa GALLER**
- **Philippe HAAS**
- **Cédric HERBEAULT**
- **Isabelle HERR**
- **Thomas LEVY**
- **Béatrice LONGECHAL**
- **Marie RINKEL**
- **Luc PFISTER**

- **de désigner parmi ces derniers le représentant du Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden qui exprimera le droit de vote à l'Assemblée générale :**
 - **Thibaud PHILIPPS**

- **de désigner, parmi les nouveaux membres du collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, ceux habilités à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil d'administration :**
 - **Sylvie SEIGNEUR**
 - **Lamjad SAIDANI**
 - **Jean-Louis KIRCHER**
 - **Ahmed KOUJIL**
 - **Yvon RICHARD**
 - **Hervé FRUH**
 - **Serge SCHEUER**
 - **André STEINHART**
 - **Thibaud PHILIPPS**
 - **Emmanuel BACHMANN**
 - **Séverine MAGDELAINE**
 - **Françoise SCHERER**

- **de désigner, parmi ces derniers, le membre habilité à présenter sa candidature à la présidence du Conseil d'administration :**
 - **Sylvie SEIGNEUR**

- **de désigner, parmi les nouveaux membres du collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, ceux habilités à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil de surveillance :**

Numéro	DL240406-AJCP02	4/4
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

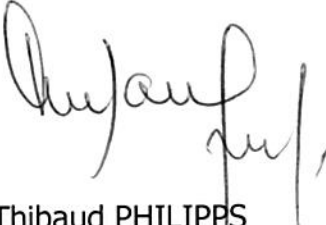
- **Stéphanie CLAUS**
 - **Marie COMBET-ZILL**
 - **Lisa GALLER**
 - **Philippe HAAS**
 - **Cédric HERBEAULT**
 - **Isabelle HERR**
 - **Thomas LEVY**
 - **Béatrice LONGECHAL**
 - **Marie RINKEL**
 - **Luc PFISTER**
-
- **de préciser que les membres nouvellement nommés qui représentaient déjà la commune avant la tenue du scrutin sont réputés ne jamais avoir quitté leur fonction ;**

 - **de rappeler que les personnes nouvellement désignées, qui n'étaient pas membres du collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden avant la présente délibération, devront souscrire à au moins 40 parts sociales, pour un montant total minimal de 15,60 € et à signer une déclaration d'affiliation à l'association coopérative ;**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**


Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME